

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 10 avril 2024

**Membres en exercice :**  
19

**Présents :**  
14

**Votants :**  
18

**Date de convocation :**

03/04/2024

**Date d'affichage :**

17/04/2024

*Le dix avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de Fains-Véel étant réuni en séance ordinaire en Salle du Conseil Municipal en Mairie de Fains-Véel, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur ABBAS, Maire.*

**Présents :** Gérard ABBAS, Michel ROUSSELOT, Alain BUKOVATZ, Patrick VANNESSON, Elise GEURING, Catherine GERMAIN, Martine MIDON, Bernard MARSAT, Pascale PHILIPPOT, Alain BERNARD, Sylvie ROCHER, Luigi MARTIN, Isabelle TARDOT, Audrey BECKER

**Représentés :** Anne MOLET représentée par Patrick VANNESSON, Jean-Marie DEMANGEON représenté par Michel ROUSSELOT, Thierry SLINKMAN représenté par Alain BERNARD, Antoine MOLITOR représenté par Gérard ABBAS

**Excusé(s):** Catherine ANTOINE

**Absent(s):**

Un scrutin a eu lieu, Audrey BECKER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 février 2024 :

A l'unanimité, les membres présents et représentés du Conseil Municipal ont adopté le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 février 2024.

DE\_2024\_005

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET GENERAL**

Les comptes administratifs sont présentés de manière détaillée au moyen de tableaux et graphiques projetés sur écran.

**Compte Administratif du budget général :**

Par rapport au Compte Administratif 2022, les dépenses totales de fonctionnement d'un montant de 1 419 854,78 € augmentent de 3,56 %. Hors mouvements d'ordre neutralisés, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4,42 %, soit 59 893,56 €.

Les recettes totales de fonctionnement d'un montant de 1 839 177,51 € augmentent de 1,02 %. Hors mouvements d'ordre neutralisés, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1,89 %, soit 34 136,34 €.

Le résultat de fonctionnement 2022 non capitalisé à la section d'investissement d'un montant de 80 277,83 € abonde la marge brute de 425 959,23 € amputée de l'amortissement d'un montant de 5 636,50 € pour présenter un excédent de fonctionnement de 499 650,56 €.

Les dotations et compensations fiscales de l'Etat et les subventions sont en augmentation de 6 215,95 € soit + 1,71 %. Le produit des impôts et taxes est en

augmentation de 6,99 %, soit 80 665,20 € intégrant la taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Les investissements réalisés en 2023 s'élèvent à 531 421,41 € dont les travaux de voirie et d'éclairage public pour 318 385,52 €, concernant principalement la rue d'Egremont pour 283 584,90 €.

Les investissements dans les bâtiments se chiffrent à 91 226,11 € dont 43 638 € pour les études de sol et la réalisation de l'avant-projet définitif concernant la réhabilitation de l'îlot Mairie- Ecole maternelle et 35 554,51 € pour la fin des travaux de rafraichissement des salles de la Verrerie.

Les acquisitions diverses s'élèvent à 71 814 € dont 47 110,94 € pour du matériel urbain et de sécurité. Les aménagements et études à 40 302,05 € dont 17 629,78 € de travaux forestiers et 23 091 € d'études de faisabilité pour le projet de réhabilitation de l'îlot Mairie-Ecole maternelle

Cette section présente un déficit de 235 713,04 € couvert par une affectation de 208 806,56 € après intégration des restes à réaliser.

Le solde résiduel de la section de fonctionnement s'élève à 290 844,00 €.

Après présentation par Monsieur le Maire des comptes administratifs joints en annexes et réponses aux questions et demandes d'informations, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

M. Patrick VANNESSON, Adjoint aux finances, assure la Présidence. Il présente individuellement aux votes chaque Compte Administratif de l'exercice 2023 et propose d'adopter le projet de délibération suivant rédigé en ces termes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la présentation du budget général de la commune présentant un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 499 650,56 € et un résultat déficitaire de la section d'investissement de 235 713,04 €

Après en avoir délibéré,

Décide

- D'approuver le budget général de la Commune

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 04 24- 055-215501867- 20240410-DE\_2024\_005-DE

DE\_2024\_006

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

L'exercice affiche un résultat comptable excédentaire de 1 653,82 €.

Il convient de noter que les écritures de rattachement d'un montant total en dépenses de 4 422,02 € n'ont pas été comptabilisées sur l'exercice 2022 et s'inscrivent dans le budget 2023.

Les effectifs des services restauration et garderie sont en diminution, 57 enfants en

moyenne journalière pour le restaurant scolaire contre 66 en 2022 et 27 enfants pour la garderie contre 29 en 2022.

Les recettes diminuent de 2,51% et passent de 77 432,23 € à 75 424,25 €, avec une augmentation des tarifs de 6% appliquée à la rentrée scolaire de septembre 2023.

La subvention d'équilibre versée par le budget général s'est élevée à 27 000 € contre 53 000€ en 2022, avec une récupération de charges de personnel de 55 602,45 € contre 76 382 € sur l'exercice précédent.

Après présentation par Monsieur le Maire des comptes administratifs joints en annexes et réponses aux questions et demandes d'informations, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

M. Patrick VANNESSON, Adjoint aux finances, assure la Présidence. Il présente individuellement aux votes chaque Compte Administratif de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du budget annexe la Caisse des écoles présentant un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 1 653,82 € et un résultat excédentaire de la section d'investissement de 6 124,59 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- D'approuver le budget annexe de la Caisse des Écoles

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 04 24- 055-215501867- 20240410-DE\_2024\_006-DE

DE\_2024\_007

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire indique avoir reçu le Compte de Gestion 2023 du budget général de Madame le Trésorier Payeur. Le résultat de la section d'investissement déficitaire de 235 713,04 € est conforme à celui du compte administratif.

Celui de la section de fonctionnement excédentaire de 484 255,77 € présente une insuffisance de 15 394,79 € par rapport au compte administratif qui affiche un excédent de 499 650,56€

Notons que nous avons comptabilisé sur le compte administratif 2022, 11 écritures de charges pour 49 204,32 € et 10 écritures de recettes pour 34 721,62 €.

Ces écritures n'avaient pas été prises en charges par les services du Trésor public provoquant une différence entre les résultats du compte de gestion et celui du compte administratif.

Ces rattachements devaient être annulés dans notre compte administratif 2023 pour rétablir l'équilibre ce qui a été fait en totalité pour les 49 204,32 € de charges, et partiellement pour les recettes à hauteur de 19 326,83 €.

La différence, (34 721,62 € - 19 326,83 €) = 15 394,79 €, égale celle entre compte de gestion et compte administratif est la somme d'indemnités journalières de 3 208,86 € perçus de la CPAM, comptabilisée au compte transitoires ou d'attente 47138, de ventes, par actes notariés, de parcelles de terrain perçus pour 10 563,43€,

comptabilisée au compte transitoire ou d'attente 47171, et 1 622,50 € à recevoir.

Considérant la présentation du compte de gestion 2023 du budget Général de la Commune par le Trésorier Payeur dont le résultat de la section d'investissement présente un déficit de 235 713,04 € conforme au compte administratif et un solde excédentaire de 484 255,77 € insuffisant de 15 394,79 € par rapport au compte administratif qui présente un solde de 499 650,56 €.

Considérant que la différence provient de recettes réelles comptabilisées dans des comptes transitoires ou d'attentes et que cette différence n'altère pas la sincérité des comptes.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'approuver le compte de gestion du budget général 2023 présenté par madame le Trésorier payeur.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 04 24- 055-215501867- 20240410-DE\_2024\_007-DE

DE\_2024\_008

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA CAISSE DES ECOLES**

Monsieur le Maire indique avoir reçu le Compte de Gestion 2023 du budget annexe de la Caisse des Ecoles de Madame le Trésorier Payeur. Les écritures sont conformes au Compte Administratif 2023 présenté et voté.

Excédent de fonctionnement 1 653,82 € - Excédent d'investissement 6 124,59 €.

Considérant la présentation du compte de gestion 2023 du budget annexe de la Caisse des Ecoles par le Trésorier Payeur conforme avec notre compte administratif,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Compte de Gestion 2023 du budget annexe de la Caisse des Écoles

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 04 24- 055-215501867- 20240410-DE\_2024\_008-DE

DE\_2024\_009

## **AFFECTATION DE L'EXCEDENT 2023 DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL ET DE LA CAISSE DES ECOLES**

### **BUDGET GENERAL :**

Affectation de l'excédent 2023 du compte administratif du budget principal

Faisant suite à l'approbation des Comptes Administratifs, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif budget Général de la façon suivante :

- L'excédent de fonctionnement de 499 650,56 € est à affecter partiellement à la section d'investissement pour un montant de 208 806,56 € afin de couvrir le déficit de la section investissement après incorporation des restes à réaliser. La différence de 290 844,00 € est à conserver en fonds disponibles à la section de fonctionnement.

Vu le rapport soumis à votre examen, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération rédigé en ces termes

Considérant la présentation du budget général de la Commune présentant un excédent de fonctionnement de 499 650,56 € et un déficit d'investissement de 235 713,04 €, ramené à 208 806,56 € après incorporation des restes à réaliser de 76 248,68 € en dépenses et 103 155,16 € en recettes.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De couvrir le déficit de la section d'investissement par une affectation de 208 806,56 € de la section de fonctionnement.
- De maintenir le reliquat de 290 844,00 € en section de fonctionnement.

### **BUDGET CAISSE DES ECOLES**

Faisant suite à l'approbation des Comptes Administratifs, Monsieur le Maire propose de maintenir en section de fonctionnement le résultat excédentaire 2023 de 1 653,82 € et en section d'investissement le résultat excédentaire 2023 de 6 124,59 € du Compte Administratif du budget de la Caisse des Écoles.

Il rappelle que le résultat de fonctionnement de 5 232,29 € a été amputé sur l'exercice 2023 d'une somme de 4 422,02 € correspondant à des rattachements non effectués sur l'exercice 2022.

Considérant la présentation du budget annexe la Caisse des écoles présentant un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 1 653,82 € et un résultat

excédentaire de la section d'investissement de 6 124,59 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré

Se prononce favorablement pour le maintien des excédents de fonctionnement et d'investissement dans leur section réciproque.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 04 24- 055-215501867- 20240410-DE\_2024\_009-DE

DE\_2024\_010

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

Bien que non obligatoire, la Commune présente chaque année, après le vote du compte administratif, les orientations budgétaires conduisant à la présentation du budget primitif

Monsieur le Maire, présente le dossier sur le Débat d'Orientation Budgétaire en s'appuyant sur les tableaux et les commentaires joints en annexe.

Les principales orientations retenues sont les suivantes :

**Intégrer l'incidence de la dégradation des hypothèses économiques de la loi de finances 2024 provoquant une diminution de 10 milliards des dépenses de l'Etat Poursuivre le désendettement, assurer le remboursement de la dette en prenant en compte la hausse des taux d'intérêts, assurer la trésorerie par le recours à une ligne de trésorerie**

- Poursuivre le désendettement de la Commune, sans compromettre l'équipement communal en limitant le recours à l'emprunt à 50% du remboursement du capital de la dette de l'année.
- Tout en intégrant l'importante évolution des taux d'intérêt, maintenir le montant de la ligne de trésorerie assurant la trésorerie entre les décaissements liés aux investissements et l'encaissement des subventions débloquées par les financeurs sur présentation des factures acquittées
- Maintenir une marge brute assurant le remboursement de l'annuité de la dette.

**Des dépenses de fonctionnement assurant la prise en charge de l'inflation, les revalorisations salariales, la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, le coût des énergies.**

- Les charges à caractère général intégrant les conséquences de l'inflation et du coût de l'énergie ; les charges salariales intégrant les mesures gouvernementales de revalorisation des salaires et la prime de pouvoir d'achat ; les charges financières subissant la hausse des taux d'intérêt ; provoqueraient une évolution de 7,17%, sachant que ces trois chapitres représentent 87% des charges de fonctionnement.
- Un taux d'augmentation des charges de fonctionnement beaucoup plus important que celui des recettes provoquera un fléchissement de la marge brute pouvant être compensé partiellement par une augmentation de la fiscalité locale

**Des recettes de fonctionnement répercutant l'inflation dans la tarification des prestations aux administrés, enregistrant des dotations de l'Etat en légère augmentation, et des impôts locaux revalorisés à hauteur du taux de l'inflation, le tout insuffisant pour dégager une marge brute nécessaire au respect de nos obligations et à l'autofinancement des investissements votés.**

- Face à des effectifs scolaires en baisse, maintenir un équilibre entre prix de revient des services périscolaires et participation des familles en limitant au tiers des dépenses du budget annexe de la Caisse des Ecoles la participation du budget général de la Commune
- La revalorisation des bases fiscales de 3,9% et le maintien à 25 000€ contre 31 913€ perçus en 2023 de la taxe additionnelle sur les droits de mutation laissent espérer une évolution de 3,56% des impôts et taxes, avec une quasi stabilité des dotations de l'Etat et subventions assurant au total une recette en progression de 2,82%, sachant que ces deux chapitres représentent 85% du budget de fonctionnement
- Une augmentation des taux fiscaux de 2% maintiendrait une marge brute permettant la poursuite du désendettement et l'autofinancement de 30% de nos projets réhabilitation de l'ilot Mairie-Ecole maternelle-Garderie et la réhabilitation du stade municipal

**Un autofinancement indispensable aux travaux sur les réseaux et la voirie rue d'Egremont, à la requalification de l'ilot Mairie-Ecole maternelle avec construction d'une garderie, au changement climatique, avec en perspective la réhabilitation du stade municipale.**

- Terminer le chantier de rénovation et d'extension des trottoirs rue d'Egremont avec enfouissement des réseaux secs et remplacement de la partie vétuste de l'éclairage public.
- Après avoir réalisé les études préalables, mettre en œuvre le projet de réhabilitation de l'ilot Mairie-Ecole maternelle comprenant la construction d'une garderie périscolaire, la mise aux normes de l'école maternelle et de sa cour, et l'extension des locaux administratifs de la mairie avec l'accessibilité du premier étage aux personnes à mobilité réduite.
- Poursuivre les efforts de maintenance et de reconstitution des massifs forestiers, malgré l'absence de rentabilité économique à court terme, ceux-ci participant à la décarbonation de la planète
- Financer les études d'avant-projet définitif pour dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et du Gip Objectif Meuse concernant la réhabilitation et la mise en sécurité du stade municipal, dont la budgétisation interviendra après notification de l'attribution des subventions sollicitées
- Une affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement qui couvre le déficit de la section d'investissement après incorporation des restes à réaliser laisse un disponible de 290 844 €
- Une capacité d'autofinancement prévisionnelle de 475 000€ (marge 2024 + FCTVA) complété d'un emprunt de 145 000 € permet une inscription budgétaire d'investissements de 930 000 € subventionnés à hauteur de 330 000 €, avec une perspective pour 2025 d'un FCTVA de 152 000 € sur la base de la réalisation des investissements inscrits au budget 2024.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne acte à monsieur le Maire de la présentation du dossier support du débat d'orientation budgétaire 2024

DE\_2024\_011

**BUDGET PRIMITIF 2024 - VILLE**  
**BUDGET PRIMITIF 2024 - VILLE**

Ce budget s'inscrit dans un contexte de dégradation des hypothèses économiques de la loi de finances 2024 provoquant une diminution de 10 milliards des dépenses de l'Etat, à laquelle sera associée les collectivités locales.

Ce budget prévisionnel, dont la section de fonctionnement s'équilibre à 1 920 827 € en augmentation de 6,59 %, est présenté et commenté, comme chaque année, par une projection de tableaux et graphiques qui permettent d'en approfondir les divers aspects.

Ce budget est impacté par la fermeture d'une classe à l'école maternelle provoquant une baisse d'effectifs au restaurant scolaire et à la garderie avec une réduction des moyens en personnel, y compris du volume horaire des ATSEM

Il est prévu une exploitation forestière en légère augmentation, complétée par une récupération des charges d'abattages d'arbres sur des propriétés privées rue de Bégarene.

L'attrait de nos centres de loisirs est pris en compte dans ce budget tant dans la prestation versée à la FOL, organisateur, qu'au niveau de la participation financière des familles

Les dotations de l'Etat (DGF-DSR-DNP- FCTVA - Compensations) enregistrent une augmentation de 1,77 %.

Le produit de la fiscalité locale provenant des taxes sur le foncier bâti et non bâti, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de 2 ans progresse de 5,52 %, avec une revalorisation des bases fiscales de 3,9% et une augmentation de 2% des taux Fiscaux y compris un complément du produit des droits de mutation et une taxe sur l'électricité stable

Les loyers des locaux d'habitation, professionnels et des fermages augmentent de 7,80% en raison d'une diminution de la vacance.

Les charges, hors salaires augmentent de 4,66% Les consommations d'énergie sont insuffisamment maîtrisées, et nous subissons la hausse des taux d'intérêt sur emprunts et ligne de trésorerie. Augmentation du coût des prestations de service et de celui des travaux de maintenance du patrimoine immobilier et mobilier. La subvention de fonctionnement au budget annexe de la caisse des écoles est en diminution

Les charges salariales sont en augmentation de 7,62 %. Après récupération des salaires pour longues maladies auprès de l'assurance Gras Savoye, l'augmentation se limite à 3,46% en raison de la revalorisation des indices, des avancements d'échelon, de l'augmentation du point d'indice en année pleine et de l'attribution de la prime exceptionnelle de maintien du pouvoir d'achat.

Par rapport à la prévision budgétaire 2023, la résultante de ces variations projette une augmentation de 28 132 € de l'épargne consacrée à l'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 1 579 283,45 € avec en report 76 248,68 € de dépenses et 103 155,16 € de subventions concernant les travaux en cours

d'exécution non terminés au 31 décembre 2023.

La capitalisation du résultat de fonctionnement 2023 couvre le report du déficit et apporte l'autofinancement nécessaire pour solder les travaux ci-dessus cités sans recours à l'emprunt.

Les inscriptions d'investissement pour 2024 : -Acquisitions de terrains et matériel – Travaux de voirie et sur réseaux – Travaux dans les bâtiments – Aménagements urbains et travaux sylvicoles – Réalisation pour un tiers de la réhabilitation de l'ilot Mairie-Ecole maternelle-garderie d'un montant de 975 437,76 € seront couvertes par des subventions d'un montant de 329 074,02 €.

Un emprunt de couverture de 171 772,71 € qui sera mobilisé à hauteur de 145 000€ assurera partiellement le financement.

La ligne de trésorerie sera reconduite pour assurer la couverture ponctuelle des besoins de trésorerie.

Le Conseil Municipal

Vu la présentation de l'analyse financière de la commune  
Vu la présentation détaillée du contenu du budget primitif

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2024 de la façon suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 2 207 671,00 €
- Recettes : 2 207 671,00 € (dont 1 916 827,00 € de dépenses réelles)

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 1 579 283,45 €
- Recettes : 1 579 283,45 €

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 04 24- 055-215501867- 20240410-DE\_2024\_0011-DE

DE\_2024\_012

### **BUDGET PRIMITIF 2024 CAISSE DES ECOLES**

Les recettes de restauration sont prévues à hauteur de 54 774 €, celles de garderie 23 630 € soit un total de 78 011 €.

Les charges d'exploitation s'élèveraient à 111 967,11 € auxquelles viendra en diminution l'excédent d'exploitation 2023 de 1 653,82 € pour laisser un résultat prévisionnel de 1 661,40 €.

Compte tenu de la hausse prévisionnelle de 2,4% du prix des repas livrés par le prestataire ELIOR à compter de la rentrée de septembre 2024, il est prévu de la répercuter sur le prix de vente des repas.

La subvention communale nécessaire à l'équilibre du budget de fonctionnement s'élève à 34 000 €, contre 37 000 € en 2023, soit diminution de 18,92 %.

Le remplacement de la chaudière nécessite un investissement de 11 200,00 € autofinancé à hauteur de 7 200,00 €, et par apport d'une subvention de 4 000,00 € provenant du budget général et transitant par la section de fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre à 11 485,70 € après intégration de la dotation d'amortissement de 1 361,11 € et d'une subvention de 4 000,00 €

Vu la présentation de l'analyse financière du budget annexe de la Caisse des Ecoles,

Vu la présentation détaillée du contenu du budget primitif 2024 de la Caisse des Ecoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 de la Caisse des Ecoles de la façon suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 111 967,11 €
- Recettes : 113 664,82 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 11 485,70 €
- Recettes : 11 485,70 €

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 04 24- 055-215501867- 20240410-DE\_2024\_0012-DE

DE\_2024\_013

### **VOTE DES TAUX FISCAUX 2024**

Prenant en compte l'impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement, l'incidence de la revalorisation des charges salariales pesant sur le budget de fonctionnement, malgré la revalorisation des bases fiscales de 3,9 %,

Prenant en compte la nécessité de maintenir une marge brute à hauteur des montants nécessaires au remboursement de la dette et à l'autofinancement des projets d'investissements engagés

il est proposé une hausse de 2 % des taux qui évolueraient comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : de 47,47 % à 48,42 %
- Taxe sur le foncier non bâti : de 42,96 % à 43,82 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de 21 ans : de 14,26 % à 14,55 %

Pour rappel la dernière augmentation des taux fiscaux de 1% remonte à 2018.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer les taux fiscaux pour l'exercice 2024 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 48,42 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 43,82 %
- Taxe d'habitation : 14,55 %

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 04 12- 055-215501867- 20240410-DE\_2024\_0013-DE

**DE\_2024\_013B**  
**VOTE DES TAUX FISCAUX 2024 ANNULE ET REMPLACE**  
**DE 2024\_013 (N° DE\_2024\_013B)**  
**ANNULE ET REMPLACE DE\_2024\_013**

Prenant en compte l'impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement, l'incidence de la revalorisation charges salariales pesant sur le budget de fonctionnement, malgré la revalorisation des bases fiscales de 3,9 %,

Prenant en compte la nécessité de maintenir une marge brute à hauteur des montants nécessaires au remboursement de la dette et à l'autofinancement des projets d'investissements engagés

il est proposé une hausse de 2 % des taux qui évolueraient comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : de 47,47 % à 48,42 %
- Taxe sur le foncier non bâti : de 42,96 % à 43,82 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de 2 ans : de 14,26 % à 14,55 %

Pour rappel la dernière augmentation des taux fiscaux de 1% remonte à 2018.

Après adoption du budget primitif, il vous proposé d'adopter le projet de délibération suivant rédigé en ces termes,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer les taux fiscaux pour l'exercice 2024 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 48,42 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 43,82 %
- Taxe d'habitation : 14,55 %

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 04 12- 055-215501867- 20240410-DE\_2024\_0013B-DE

DE\_2024\_014

## **SUBVENTION 2024 A LA CAISSE DES ECOLES**

La section fonctionnement du budget primitif 2024 de la Caisse des Ecoles fait apparaître un déficit de 28 338,60 €, et la section investissement un besoin de financement de 3 714,25 €

Afin d'établir l'équilibre financier, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 34 000 € à la Caisse des Ecoles de Fains-Véel. Elle assurera à 31,49% les dépenses de fonctionnement inscrites à hauteur de 111 967,11€.

Les crédits nécessaires figurent au budget principal à l'article comptable N° 657361.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention, selon les besoins constatés lors de l'exécution du budget, d'un montant maximum de 34 000 € au budget annexe de la Caisse des Ecoles de Fains-Véel.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 04 24- 055-215501867- 20240410-DE\_2024\_0012-DE

DE\_2024\_015

## **SUBVENTION 2024 AU CCAS**

Le Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale fait apparaître un déficit de 16 310,00 € après reprise de l'excédent 2023.

Afin de rétablir l'équilibre financier, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 17 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Fains-Véel, les crédits nécessaires figurant au budget principal à l'article N° 657362.

Vu le besoin de couverture du budget annexe du C.C.A.S, le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention, selon les besoins constatés lors de l'exécution du budget, d'un montant maximum de 17 000 € au budget annexe du C.C.A.S. de Fains-Véel.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 04 24- 055-215501867- 20240410-DE\_2024\_0015-DE

DE\_2024\_016

## **RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE AU RAVALEMENT DE FACADES PRIVEES SUR L'EXERCICE 2024**

Le Maire rappelle que le conseil municipal réuni en séance le 31 mai 2021 avait décidé de participer au programme de ravalement de façades privées initié par la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse dans le cadre de son

opération Programmé d'Amélioration de l'Habitat.

La commune accompagne par cette incitation financière les propriétaires dans le cadre des travaux de ravalement des façades situées dans le périmètre des centres historiques de Fains et de Véel.

Cette campagne permet de remettre en lumière les façades en pierre calcaire de Savonnières. Ainsi la commune œuvre à la valorisation du patrimoine et de l'habitat améliorant par conséquent la qualité de vie et faisant du patrimoine un levier de l'attractivité de Fains-Véel.

L'intervention financière pour soutenir une politique de ravalement des façades privées dans les cœurs historiques de Fains et Véel est la suivante :

- Pour un ravalement dit « classique » sur maçonnerie pierre enduite, elle sera égale à celle accordée par la Communauté d'Agglomération. Soit 1 000 € ou 2 000 € maximum.
- Pour un ravalement sur une façade de pierre de taille apparente, elle sera de 35 % du coût TTC des travaux avec un maximum de 8 400 €.

Considérant la liquidation de 4 dossiers pour 7 636,50 € du 31 mai 2021 au 31 décembre 2023, il vous est proposé de reconduire ce programme d'aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de :

- reconduire en 2024 son programme d'aide au ravalement de façades privées dans les cœurs historiques de Fains et Véel selon les mêmes modalités définies dans la délibération DE 2021 028 B du 31 mai 2021 :
- Pour un ravalement dit « classique » sur maçonnerie pierre enduite, elle est égale à celle accordée par la Communauté d'Agglomération soit 1 000 € ou 2 000 € maximum.
- Pour un ravalement sur une façade de pierre de taille apparente, elle est de 35 % du coût TTC des travaux avec un maximum de 8 400 €.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 04 24- 055-215501867- 20240410-DE\_2024\_0016-DE

DE\_2024\_017

## **AVENANT N°1 AU MARCHE DE REQUALIFICATION DES TROTTOIRS RUE D'EGREMONT 2ème TRANCHE**

### **1.- Sentier piéton vers le cimetière**

Fourniture et pose d'un filet géotextile en fond de forme	540,00 € HT
Arrachage d'un arbre le long du chemin	150,00 € HT

### **2.- Rue d'Egremont**

Fourniture et pose d'un regard au droit de l'entrée de buse	1 250,00 € HT
	1 890,00 € HT
Fourniture et pose de 42 ml de bordure en béton A2	
Plus-value pour remplacement de 130 ml de caniveaux CS1 par des CS2	1 300,00 € HT
Dépose et évacuation de 100 ml de bordures A2-CS1	1 500,00 € HT
Fourniture et pose d'un tampon en fonte 80/80	550,00 € HT
Déplacement d'un jeune arbre dans fosse existante	150,00 € HT
Fourniture et pose d'encrochement en talus du N° 57	1 500,00 € HT
Démolition d'un regard maçonné AEP hors norme	550,00 € HT
Récupération d'une descente EP au N° 41	450,00 € HT
	TOTAL
	9 830,00 € HT
	TVA
	1 966,00 €
	<b>TOTAL TTC</b>
	<b>11 796,00 €</b>

La prise ne compte de ces modifications d'un montant total de 9 830,00 € HT soit 11 796,00 € TTC fait passer le marché de 108 495,00 € HT à 118 325 € HT soit 141 990,00 TTC soit + 9,06 %.

Pour mémoire l'estimation de ces travaux était chiffrée à 143 614,80 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport soumis à son examen concernant l'avenant N° 1 de réhabilitation urbaine des trottoirs rue d'Egremont 2<sup>ème</sup> tranche

Vu les observations formulées et l'amélioration du projet qui en découlent

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte l'avenant N°1 d'un montant de 9 830,00 € HT présenté par l'entreprise MICHEL TP portant ainsi le montant du marché de 108 495,00 € HT à 118 325,00 € HT.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 04 24- 055-215501867- 20240410-DE\_2024\_0017-DE

DE\_2024\_018

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ « MISE EN SÉCURITÉ DE L'AVENUE DE LA VAUX MOUROT PAR LA RÉDUCTION DES VOIES DE CIRCULATION PIETONNE, CYCLISTE ET ROUTIÈRE, À FAINS - RÉFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT DE LA RUE CHOISEY, À VÉEL, - EXTENSION DE CANIVEAUX RUE DES VALOTTES, À FAINS »**

### 1- Variation des quantités lors de l'exécution du marché

Bordures béton CS2 et A2 -33,50 ml	- 1 705,15 € HT
Bordures béton P2 +16 ml	628,80 € HT
Caniveaux CC1 et A2 CS2 +42,50 ml	1 838,55 € HT
Fraisage de chaussée + 325 m <sup>2</sup>	1 657,50 € HT
Raccord de trottoirs et de caniveaux + 65 m <sup>2</sup>	1 680,80 € HT
Couche d'accrochage + 225 m <sup>2</sup>	495,00 € HT
Mise à niveau de 6 regards d'assainissement	1 466,40 € HT
<b>Sous-total</b>	<b>6061,90 € HT</b>

### 2- Reprise de l'emprise du trottoir au carrefour rue Haute de Vée

Démolition d'un muret	2 850,00 € HT
Création d'un massif	950,00 € HT
Caniveau CC2	50,90 € HT
Fraisage et grave bitume sur chaussée	10 957,50 € HT
<b>Sous-total</b>	<b>14 808,40 € HT</b>

### 3- Mise à niveau de 14 bouches à clé

<b>TOTAL</b>	<b>1 330,00 € HT</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 200,30 € HT</b>
TVA	4 440,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 640,36 € TTC</b>

La prise ne compte de ces modifications d'un montant total de 22 200,30 € HT soit 26 640,36 € TTC fait passer le marché de 99 428,30 € HT à 121 628,60 € HT soit 145 954,32 TTC **soit + 22,32%**.

Désignation des lots	Estimation Tranche ferme (€ H.T.)	Entreprises	Montant total - tranches ferme et optionnelle (€ H.T.)	Variante	Note financière	Note technique	Note totale	Entreprise retenue tranches ferme et optionnelle (€ H.T.)
Lot 1 - VRD Espaces verts	55 693,00	Michel TP	149 917,95		60.00	40.00	100	Michel TP 149 917,95
		EUROVIA	168 936,10		47.70	40.00	87.70	
		COLAS	209 745,90		44.60	40.00	84.60	
		COLAS	209 785,90	X	40.50	40.00	80.50	
Lot 2 - Démolition	30 000,00	BELLORINI	19 777,00		60.00	20.00	80.00	Bellorini
		PAYMAL	44 150,00		26.90	35.00	61.90	19 777,00
		BELLORINI	239 908,61		60.00	25.00	85.00	Bellorini
	317 445,00							

Lot 3 - Gros œuvre – ravalement et façade pierre		ACENOR	254 000,00		56.70	25.00	81.70	239 908,61
		PAYMAL	317 362,20		45.40	35.00	80.40	
Lot 4 - Charpente bois		LEBRAS FRERES	32 000,00		60.00	35.00	95.00	Lebras Frères 32 000,00
		BUGUET	48 157,48		39.90	40.00	79.90	
Lot 5 - Charpente métallique	39 050,00	VIGNOT ET CIE	18 766,00		60.00	40.00	100.00	Vignot et Cie 18 766,00
Lot 6 - Etanchéité - Couverture - Bardage	114 460,00	LEBRAS FRERES	104 500,00		60.00	22.00	82.00	Lebras Frères 104 500,00
		SOPREMA	145 324,27		37.57	21.00	58.57	
Lot 7 - Menuiserie extérieure aluminium - Métallerie	100 000,00	MIROITERIE DE FOULTOT	112 000,00		60.00	25.00	85.00	Miroiterie du Foultot
		PAQUATTE	135 000		49.78	21.00	70.78	112 000,00
Lot 8 - Doublage - Cloisons - Plafonds	65 880,00	TABACCHI	72 558,88		59.89	23.00	82.89	Tabacchi
		ISO PLAQUISTE	72 689,49		60.00	24.00	84.00	72 558,88
Lot 9 - Menuiserie extérieure et intérieure bois	74 000,00	STEINER MENUISERIE	57 652,10		60.00	21.00	81.00	Steiner menuiserie 57 652,10
Lot 10 - Revêtements de sols - faïence	24 200,00	MELOCCO JEROME	22 374,70		60.00	20.00	80.00	
		TONNES	18 303,30		Non conforme	22.00	Non conforme	Melocco Jérôme 22 374,70
		GIL ASSOCIES	Non conforme		Non conforme	21.00	Non conforme	
Lot 11 - Peinture	20 000,00	TONNES	15 237,50		60.00	23.00	83.00	Tonnes
		GENERALE PEINTURE	24 001,75		38.09	21.00	59.09	15 237,50
Lot 12 - Chauffage - ventilation - Plomberie sanitaire	168 100,00	LORRAINE ENERGIE	153 201,00		60.00	40.00	100.00	SAS Lorraine Energie
		IDEX ENERGIE	171 292,47		53.30	40.00	93.30	153 201,00
Lot 13 - Electricité	102 000,00	ABI ELECTRICITE	79 904,22		60.00	40.00	100.00	ABI Electricité 79 904,22
		SERELEC	84 323,00		56.90	40.00	96.90	
		TOURNOIS PHILIPPE	87 607,90		54.70	40.00	94.70	
Lot 14 - Ascenseur	25 000,00	TK ELEVATOR	26 400,00		60.00	22.00	82.00	TK Elevator 26 400,00
<b>TOTAUX H.T.</b>	<b>1 135 828,00</b>							<b>1 104 197,96</b>

Pour mémoire l'estimation de ces travaux était chiffrée à 151 966,80 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport soumis à son examen concernant l'avenant N° 1 du marché de mise en sécurité de l'avenue de la Vaux Mourot par la réduction des voies de circulation piétonne, cycliste et routière, à Fains réfection de la couche de roulement rue de Choisey à Véel, et extension des caniveaux rue des Valottes à Fains,

Vu les observations formulées et l'amélioration du projet qui en découlent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte l'avenant N°1 d'un montant de 22 200,30 € HT présenté par l'entreprise COLAS portant ainsi le montant du marché de 99 428,30 € HT à 121 628,60 € HT.

DE\_2024\_019

## **« EXTENSION HALTE-GARDERIE ET RESTRUCTURATION ÉCOLE MATERNELLE - MAIRIE DE FAINS-VEEL » ATTRIBUTION DES MARCHES**

Monsieur le Maire précise que l'envoi à publication du marché « Extension halte-garderie et restructuration Ecole maternelle – Marie de Fains-Véel » s'est effectué le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Vingt-six entreprises ont déposé 30 offres à cette consultation dans les délais soit le 19 janvier 2024 à 16 heures.

La commission d'appel d'offres réunie le 19 février 2024, puis le 4 mars 2024 pour une analyse complémentaire du lot 10 (remplacement des dalles de carrelage de l'entrée de la mairie) a attribué le marché comme suit :

Après jugement des offres, la commission a proposé d'attribuer les marchés comme présenté dans le tableau ci-dessus

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide sur proposition de la commission d'attribution des marchés, d'attribuer le marché « Extension halte-garderie et restructuration école maternelle - mairie de Fains-Véel » en Hors Taxe

Entreprise Michel TP : Lot 1 VRD Espaces verts : 149 917,95 €

Entreprise BELLORINI : Lot 2 Démolition : 19 777,00 €

Entreprise BELLORINI : Lot 3 Gros œuvre Ravalement et Façade pierre : 239 908,61 €

Entreprise LEBRAS FRERES : Lot 4 Charpente bois : 32 000,00 €

Entreprise VIGNOT ET CIE : Lot 5 Charpente métallique : 18 766,00 €

Entreprise LEBRAS FRERES : Lot 6 Etanchéité Couverture Bardage : 104 500,00 €

Entreprise MIROITERIE DU FOULTOT : Lot 7 Menuiserie extérieure aluminium Métallerie :  
112 000,00 €

Entreprise TABACCHI : Lot 8 Doublage Cloisons Plafonds : 72 558,88 €

Entreprise STEINER MENUISERIE : Lot 9 Menuiserie extérieure et intérieure bois : 57 652,10 €

Entreprise MELOCCO JEROME : Lot 10 Revêtements de sols Faïence : 22 374,70 €

Entreprise TONNES : Lot 11 Peinture : 15 237,50 €

Entreprise LORRAINE ENERGIE : Lot 12 Chauffage Ventilation Plomberie sanitaire : 153 201,00€

Entreprise ABI ELECTRICITE : Lot 13 Electricité : 79 904,22 €

Entreprise TK ELEVATOR : Lot 14 Ascenseur 26 400,00 €

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 04 24- 055-215501867- 20240410-DE\_2024\_0019-DE

DE\_2024\_020

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur les transactions suivantes :

Nature du bien	Propriétaire	Adresse du bien	Références cadastrales	Prix	Acheteur
Bâti sur terrain propre	CONSORTS ROLIN	10 Rue de Heurtebise	Section AL N°312 13a63ca N°313 5a75ca N°314 8a75ca	120 000,00 €	RENARD Wanda (54790 MANCIEULLES)

Le Conseil Municipal,  
Vu le rapport soumis à son examen concernant la Déclaration d'Intention d'Aliéner,  
après en avoir pris connaissance, prend acte de cette communication.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 04 24- 055-215501867- 20240410-DE\_2024\_0020-DE

**Audrey BECKER**



**Secrétaire de séance**

**Gérard ABBAS**




**Président de séance**